

**Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 avril 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Frédéric DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Armand LE JOUANARD représenté par Monsieur Patrick REMY, Monsieur Thierry ANDRE représenté par Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Frédéric DUPONT

OBJET : 1.7 Affectation du résultat de 2024 : Budget principal

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que, conformément aux articles L 2311 -5 et R 2311 -11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'affecter les résultats budgétaires de 2024 au budget primitif de 2025.

Concernant le budget principal, il propose d'affecter comme suit le résultat de la section de Fonctionnement du Compte Financier Unique de 2024 :

- Résultat de Fonctionnement de clôture 2024 : Excédent de 908 000.55 €
- Besoin de financement de la section d'investissement : - 398 735.73 €
- Virement prévisionnel à la section d'investissement Budget 2025 : 848 000.55€
- Affectation BP 2025 :

Recettes d'Investissement – Compte 1068 : 848 000.55 €

Recettes de fonctionnement – Compte 002 : 60 000 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121 -29 – L 2311 -5
e t

R 2311 -11,

Vu le compte financier Unique du budget principal de 2024 approuvé par délibération de ce jour,

Entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

20 voix pour

1 voix contre M Michel Brulard

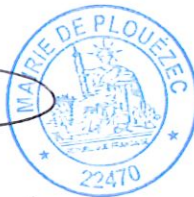
DECIDE d'affecter comme suit le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal :

- Résultat de Fonctionnement de clôture 2024 : Excédent de 908 000.55 €
- Besoin de financement de la section d'investissement C.F.U. 2024 :- 398 735.73 €
- Virement prévisionnel à la section d'investissement BP 2025 : 848 000.55€
- Affectation au Budget Primitif 2025 :

Recettes d'Investissement – Compte 1068 : 848 000.55 €

Recettes de fonctionnement – Compte 002 : 60 000 €

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick REMY



Le Maire,
Gilles PAGNY,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.